

Le dimanche 12 juin a eu lieu le Radio-Rallye Automobile organisé par l'« Antenne » avec le concours de « Dimanche-Auto ».

Cette manifestation, qui avait pour but de favoriser la mise au point et la construction d'appareils récepteurs portatifs, était dotée de nombreux prix dont une voiture automobile offerte par l'« Antenne ».

Son succès a été très grand, si l'on s'en rapporte au nombre de concurrents engagés et surtout au nombre de ceux d'entre eux qui ont pris le départ.

Le parcours, qui était de Paris à l'Autodrome de Montlhéry en passant par Pontoise, Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise, Garches, La Queue-en-Brie, Montmorency et Briis-sous-Forges, avait été choisi de telle façon que les concurrents étaient obligés, pour atteindre l'Autodrome, de suivre de mauvaises routes à une vitesse telle que les appareils récepteurs qui arrivaient au but étaient éprouvés au point de vue de leur solidité et de leur mise au point mécanique qui sont des qualités indispensables à un bon récepteur portatif.

En plus de l'itinéraire à suivre, les concurrents avaient à recevoir à 10 heures, 11 heures, 13 heures, 14 heures et 15 heures des émissions radiophoniques qui leur étaient transmises sur une longueur d'onde de 322 mètres par le poste Radio-Vitus mis très gracieusement à notre disposition et que nous ne pouvons que féliciter pour sa portée et sa modulation.

Un jury constitué par le lieutenant de vaisseau Talon, représentant le ministre de la Marine ; le capitaine Taillard, représentant le ministre de la Guerre ; le capitaine de corvette Pellé des Forges ; MM. Barthélémy et Boitard, président et vice-président du Radio-Club de France ; MM. Henry Etienne et E. Bernard-Précy, organisateurs du Rallye ; M. E. Dehorter, et notre collaborateur R. Alindret était chargé de vérifier les postes à l'arrivée.

Il faut dire — ce qui est tout à l'honneur des amateurs et constructeurs français — que tous les appareils présentés au jury avaient subi le parcours sans inconvénient et étaient intacts à l'arrivée. Les lampes, quelles que soient les marques employées, ont été remarquables de résistance.

Dans ces conditions, le rôle du jury devenait non pas inutile, mais difficile, étant donné que le prin-

cipal élément d'appréciation disparaissait.

Il a donc été décidé par le jury, dont les décisions sont souveraines, que tous les concurrents qui arrivaient en règle à l'Autodrome, c'est-à-dire après avoir passé par tous les contrôles y compris le contrôle secret installé à Méry-sur-Oise et qui avaient pris toutes les émissions passées par le poste émetteur, seraient classés dans leur ordre d'arrivée à Montlhéry.

Ces concurrents sont au nombre de 19.

Quelques-uns d'entre eux, qui avaient négligé de signaler sur leur carnet de route les indications qui leurs avaient été fournies lors de l'émission de 13 heures tout en prenant cependant les mots d'ordres, ont été reculés d'un rang par rapport à ceux qui avaient indiqué l'émission complète.

Les concurrents dont les postes avaient spécialement retenu l'attention du jury soit par leur réalisation en tant qu'appareil portatif, soit pour leur présentation, seraient au contraire avancés d'un rang sur leur classement d'arrivée.

Dans ces conditions, le classement définitif a été établi comme suit :

1. M. Péguret, voiture 34, Poste amateur, voiture Peugeot, Grand Prix ;
2. Etablissements ACER, voiture 78, Premier Prix ;
3. MM. Stewart Avrillet, voiture 81, 2^e Prix ;
4. M. Marlin, voiture 47, 3^e Prix ;
5. M. Lecoq, voiture 20, 4^e Prix ;
6. Etablissements Merlaud et Poitrat, voiture 72, 5^e Prix ;
7. M. J. Garnier, voiture 15, 6^e Prix ;
8. M. Demeester, voiture 4 (mention du jury), 7^e Prix ;
9. M. R. Dupuis, voiture 14, 8^e Prix ;
10. Etablissements Merlaud et Poitrat, voiture 73, 9^e Prix ;
11. M. Roch, voiture 54, 10^e Prix ;
12. M. Chabal, voiture 9 ;
13. M. Degez, voiture 41 ;
14. M. Cotterelle, voiture 38 ;
15. M. A. Charlin, voiture 21 ;
16. M. Dupaquier, voiture 33 ;
17. M. Bourcier, voiture 36 ;
18. Etablissements ACER, voiture 85 ;
19. Etablissements Zutter, voiture 62.

Deux autres appareils, qui avaient retenu l'attention du jury, n'ont pu être classés, leur carte de route n'étant pas complète, ce sont les appareils des concurrents. 71 pour le poids réduit (14 kilom. en ordre de marche) et 83 pour la présentation.

Il peut très bien se faire qu'un excellent appareil récepteur portatif n'ait pu être examiné par le jury et, par suite, ne pas être classé. Cela tient à ce que les conditions de route que nous avons imposées étaient volontairement difficiles.

Il n'était cependant pas impossible de parcourir le circuit dans les temps limites exigés, puisque 19 concurrents ont pu faire ce parcours.

Il n'était pas non plus impossible à une petite voiture d'arriver honorablement, l'un des premiers lauréats s'étant servi d'une petite 5 chevaux, alors que de grosses voitures sont restées en panne ou sont arrivées trop tard aux contrôles.

PS

SECURITÉ

JURANT